

**Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

08129197

BRUXELLES**24-07-2008**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SCHOTT FRERES

Forme juridique : société anonyme

Siège : Montjoielaan 23 1180 Ukkel

N° d'entreprise : 0403.538.905

Objet de l'acte :

**SCISSION PARTIELLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIETE TRANSFORME**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Jean-Charles De Witte à Kortrijk, le 2 juli 2008, enregistré au Bureau de l'Enregistrement à Kortrijk, le 3 juillet, volume 923 feuille 99 case 07, Reçu : € 25,00. Le Receveur (sig) L. Vanheuverzwijn, portant l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "SCHOTT FRERES" dont le siège social est établi à 1180 Uccle, Montjoielaan, 23, que l'assemblée a décidé d'adopter des résolutions, lesquelles sont établies en langues néerlandaise, et font l'objet d'une publication en néerlandais

Que dans le cadre de la transformation de la société anonyme « Schott Frères » en une société privée à responsabilité limitée, les conclusions du rapport du réviseur d'entreprises la société civile sous forme d'une société privée à responsabilité limitée «BOES & C°, Bedrijfsrevisoren», à 8500 Kortrijk, Plein 32, représentée par Monsieur Joseph-Michel Boes, désigné par l'organe de gestion de la société, sont rédigées en langues française, comme suit :

« **CONCLUSION**

En conclusion de notre enquête le soussigné déclare que:

Les travaux ont seulement pour but d'identifier une éventuelle surévaluation de l'actif net mentionné dans la situation active et passive au 30/04/2008, dressée par l'organe de gestion.

Il résulte, selon nos travaux, faite sous forme d'une révision limitée selon les normes de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, concernant le rapport à rédiger pour la transformation d'une société et sous indication des stipulations de l'article 777 du Code des sociétés, qu'il n'y ait pas eu une surévaluation de l'actif net.

L'actif net selon la situation active et passive pour un montant de 375.741,52 EUR. n'est pas inférieur au capital social de 18.550,00 EUR nécessaire pour une société privée de responsabilité limitée et, non plus inférieure au capital social actuelle de 123.946,76 EUR.

Avant la transformation en SPRL il y aura une scission partielle de SA SCHOTT FRERES par absorption par SPRL MUSIC & INSTRUMENTS DISTRIBUTION. En conséquence de la scission partielle, une partie du patrimoine de SA SCHOTT FRERES sera transférée à la SPRL MUSIC & INSTRUMENTS DISTRIBUTION.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Ensuite, avant la transformation en SPRL le capital de la SA SCHOTT FRERES sera augmenté jusqu' à 20.000,00 EUR. Cela n' est pas inférieur au capital social de 18.550,00 EUR, nécessaire pour une société privée de responsabilité limitée.

Ce rapport est établi en application de l'article 777 du Code des sociétés, dans le cadre de la transformation en SPRL, et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.

Fait à Kortrijk, le 29/05/2008

(signé à

SPRL BOES & CO

REVISEURS D' ENTREPRISES,

représentée par son gérant statutaire

monsieur Joseph-Michel BOES,

réviseur d' entreprises »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Notaire Jean-Charles DE WITTE,

Déposé en même temps : expédition, rapport réviseur d'entreprise,